

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 19 octobre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 19 octobre 2022 à 16 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers Luc Maltais, Évans Potvin, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie et la conseillère :

Sont absents les conseillers : Martin Voyer et Hervey Tremblay

sous la présidence de M. Evans Potvin, maire suppléant

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M^{me} Maryse Tremblay, greffière adjointe

1. 242.10.2022 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Considérant l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* qui précise que le maire préside les séances du conseil et qu'en cas d'absence de ce dernier et du maire suppléant, le conseil choisit un de ses membres pour présider;

Considérant l'absence du maire et du maire suppléant pour la tenue de cette séance extraordinaire;

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie de nommer M. Evans Potvin, maire suppléant pour présider la tenue de la présente séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 16 h, le quorum étant atteint, M. le maire suppléant Evans Potvin ouvre la séance.

3. 243.10.2022 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par la greffière adjointe.

1. Nomination d'un maire suppléant
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
4. Octroi d'un contrat pour la réfection de la rue Jean Allard suite à un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres – Appropriation au Règlement d'emprunt n° 44-2007
5. Octroi d'un contrat à Asphalte Ultra inc. - Pavage d'une partie du 3^e rang Ouest
6. Autorisation de signataires – Entente de partenariat à intervenir avec la compagnie 9045-2855 Québec inc. (Digicom) pour l'installation de la fibre optique
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4. 244.10.2022 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE JEAN ALLARD SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES – APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 44-2007

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 24 septembre 2022 pour des travaux de réfection de voirie 2022 — Rue Jean-Allard ;

Considérant que suite à cet appel d'offres, sept (7) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Excavation Boulanger inc. - 9193-2331 Québec inc.	St-Ambroise	209 156,53 \$
Les Entreprises Siderco inc.	Chicoutimi	204 971,68 \$
Les Excavations Grandmont inc.	St-Gédéon	222 390,39 \$
Rock Guay Contracteur et fils inc.	Roberval	249 012,86 \$
Inter-Projet	Jonquière	247 608,67 \$
Transport Dany Gagnon – 9036-6642 Québec inc.	Alma	195 798,47 \$
Construction Rock Dufour inc.	Jonquière	191 793,91 \$

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour des travaux de réfection de voirie 2022 — Rue Jean-Allard au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Rock Dufour inc. inc. au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

Que cette somme soit appropriée au Règlement d'emprunt n° 44-2007.

Adoptée à l'unanimité

5. 245.10.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À ASPHALTE ULTRA INC. - PAVAGE D'UNE PARTIE DU 3^E RANG OUEST

M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Asphalte Ultra inc. le contrat de pavage d'une partie du 3^e rang Ouest pour la somme de 35 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 19 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

6. 246.10.2022 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ENTENTE DE PARTENARIAT À INTERVENIR AVEC LA COMPAGNIE 9045-2855 QUÉBEC INC. (DIGICOM) POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

M. Luc Maltais propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté :

D'autoriser M. M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une entente de partenariat avec la compagnie 9045-2855 Québec inc. (Digicom) laquelle a comme mandat le développement d'internet haute vitesse par fibre optique sur certaines parties du territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

M. Sylvain Lavoie est contre la proposition.

Adoptée à la majorité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Luc Maltais propose que la présente séance soit levée.

Evans Potvin, maire suppléant

Maryse Tremblay, greffière adjointe